

DECISION DU PRESIDENT
N°2024-195

Convention de mise à disposition de locaux et matériel à l'Amicale Laïque
Maurice Pigeon à Sainte-Pazanne

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz est en charge de la conduite de la politique Petite enfance, Enfance et Jeunesse sur son territoire ;

CONSIDERANT que par convention pluriannuelle d'objectifs, l'association Paz à Pas s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la Communauté d'agglomération, un programme d'actions portant sur les domaines d'interventions Petite Enfance et Enfance. Dans ce cadre la communauté d'agglomération mets des locaux et matériels à sa disposition.

CONSIDERANT que l'Amicale Laïque de l'école Maurice Pigeon organise la fête de fin d'année scolaire 2023-2024 pour les familles de l'école.

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser le Président à signer la convention 2024 de mise à disposition de locaux et de matériel entre la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, l'Association Pas à Pas et l'Amicale Laïque Maurice Pigeon.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 23 avril 2024

Le Président,
Jean-Michel BRARD,